

Mairie de HAUCOURT

SEANCE DU 25 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 25 Juin à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Haucourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames **AUGUSTE** Pascale, **BERNARDIN** Audrey, **BOURDON** Florence, **LAMBERT** Stéphanie, **PINCHOT** Patricia et Messieurs **DEBARGE** Mathieu, **LE CLEZIO** Yvon, **LERIDON** Jérémie, **INGLARD** Laurent, **PROASKAT** Jean-Luc et **SURY** pascal

Date de Convocation : 18 Juin 2020

Date d'affichage de la convocation : 18 Juin 2020

Date d'affichage du compte rendu : 2 Juillet 2020

Absent excusé : Monsieur **PROASKAT** Jean-Luc

Secrétaire de séance : Madame **LAMBERT** Stéphanie

Amortissement des travaux d'enfouissement du réseau électrique :

Les équipements d'éclairage public installés par le SE 60 doivent être intégrés au budget en opération d'amortissement. Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la proposition d'amortissement de la somme de 167 472.40 € sur 10 ans. Ainsi, la somme de 16 747.24 € sera inscrite au budget en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement durant 10 ans à compter de l'année 2020.

Compte Administratif 2019 :

Monsieur le Maire fait lecture du Compte Administratif 2019 qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat reporté 2018 : + 266 281.52 €

Fonctionnement Dépenses : 68 459.46 €

Fonctionnement Recettes : 114 308.93 €

Résultat de clôture excédent de : 312 130.99 €

INVESTISSEMENT

Résultat reporté 2018 : - 41 061.84 €

Investissement Dépenses : 99 816.79 €

Investissement Recettes : 136 942.63 €

Résultat de clôture déficit de : - 3 960.00 €

Le Conseil Municipal l'approuve et le vote à l'unanimité. (Monsieur Laurent INGLARD ne prenant pas part au vote).

Compte de Gestion 2019 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 dressé par le Receveur.

Affectation de résultat 2019 :

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2019 qui présente :

- un excédent de fonctionnement global de **312 130.99 €** décide d'affecter la somme de **153 936.00 €** au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement et la somme de **3936.00 €** en excédent de fonctionnement reporté compte 002.

- un déficit d'investissement global de **3 936.00 €** décide d'affecter la totalité de la somme en déficit d'investissement reporté compte 001.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces affectations.

Vote des taxes :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes de la commune pour l'année 2020 et de voter les taux comme suit :

	Taux 2019	Taux 2020	Bases	Produit
TH	9.96 %			
TF	9.32 %	9.32 %	70 800 €	6 599 €
TFNB	23.28 %	23.28 %	15 800 €	3 678 €
CFE		0 %	0.00€	0 €
TOTAL				10 277 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces taux.

Subventions diverses 2020 :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer les subventions aux associations suivantes :

➤ Comité des fêtes	2 000.00 €
➤ UMRAC	80.00 €
➤ ODCE coop. scolaire Crillon activités	250.00 €
➤ Association pour la conservation des calvaires	50.00 €
➤ Amis de l'école de Crillon	150.00 €
➤ Les restaurants du Cœur	300.00 €

Budget Primitif 2020 :

Monsieur le Maire fait lecture du Budget Primitif 2020 :

Fonctionnement Dépenses/Recettes : 263 207.38 €

Investissement Dépenses/Recettes : 171 883.24 €

Le Conseil Municipal l'approuve et le vote à l'unanimité.

Commission de contrôle des listes électorales : désignation des délégués :

- Conseiller municipal : Mr Mathieu DEBARGE
- Délégué administratif : Mr Jessy KANIUGA
- Délégué TGI : PROASKAT Sophie

SIEAB : transfert de la défense incendie vers la commune :

Vu la délibération en date du 05 mars 2018 concernant l'adoption de la modification des statuts du SIEAB,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2019 relatif à la modification des statuts du syndicat,

Vu la délibération en date 5 mars 2018 annulée et remplacée par la délibération en date du 9 octobre 2019 concernant le retour du patrimoine incendie aux diverses communes adhérentes au SIEAB.

Monsieur le Président rappelle que : la compétence de défense incendie destinée à mettre aux normes les dispositifs nécessaires pour garantir une défense incendie aux communes adhérentes a pris fin au 1^{er} janvier 2020, seules les opérations d'entretien et de contrôle des hydrants resteront à la charge du SIEAB jusqu'au 30 juin 2025.

Par conséquent, vu le retour aux communes de la compétence défense incendie partie investissement, il appartient aux communes :

- d'approuver le certificat de transfert ci-joint, élaboré par les services fiscaux, qui définit les dispositifs et leurs valeurs unitaires ainsi que le montant total des travaux d'investissement de défense incendie réalisés jusqu'en 2015 inclus.
- d'intégrer, ces opérations d'investissement dans l'inventaire communal par des écritures d'ordre non budgétaire.

Après concertation, les membres du Conseil Municipal décident à **l'unanimité** des présents :

- d'intégrer les travaux d'investissement de défense incendie évalués par dispositif et réalisés jusqu'en 2015 inclus au patrimoine communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le certificat administratif,
- de transmettre à la Trésorière de la commune le certificat pour signature.
- de retourner ce certificat dûment signé au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne.

Séance levée à 21h15